

**Arrêté n° CAB-2025/022 portant publication de la liste
départementale des personnes habilitées à dispenser la
formation des maîtres de chiens dangereux**

La Préfète de l'Aisne,

VU le code rural, notamment les articles L. 211-11, L. 211-13-1, L. 211-14-2, L. 214-6 et R. 211-5-3 à R. 211-5-6 ;

VU la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

VU le décret n° 2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

Vu le décret du président de la République du 6 novembre 2024 nommant Mme Fanny ANOR, préfète de l'Aisne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-64 du 25 novembre 2024, publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2024, publié, affiché et rendu consultable par voie électronique le 25 novembre 2024, donnant délégation de signature ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 février 2022, portant publication de la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur du cabinet de la préfète de l'Aisne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux est annexée au présent arrêté.

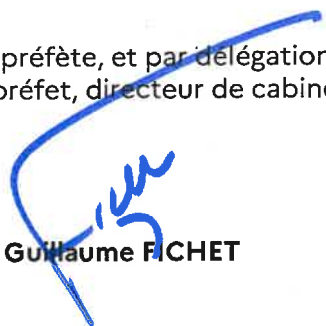
Article 2 : Cette liste est consultable en préfecture et dans les mairies du département de l'Aisne.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 25 février 2022 portant publication de la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux est abrogé.

Article 4 : Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de l'Aisne et les maires du département de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

À Laon, le 12 février 2025

Pour la préfète, et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Guillaume FICHET

**ANNEXE : Liste départementale des personnes habilitées à dispenser
la formation relative aux chiens dangereux**

Identité du formateur	Adresse professionnelle	Qualification	Coordonnées	Adresse du lieu de formation	Habilitation valable jusqu'au
M. ALEXANDRE Gary	12 rue Pierre Loti 95220 HERBLAY SOUS SEINE	Certificat de capacité N° 2019/bb81-a20	06.88.70.99.36	Au domicile des particuliers	02/12/2026
M. BOUVELLE Philippe	5 Route de Marly 02260 ST ALGIS	Certificat de capacité pour le dressage au mordant N°02-034DM du 29/06/15 CESCCAM du 04/12/09	06.45.42.64.59	5 Route de Marly 02260 ST ALGIS	01/04/2026
Mme COLBEAUX Fabienne	8 rue de la Crémaillerie 02350 VESLES ET CAUMONT	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques du 13/01/2003	06.82.49.71.33	Au domicile des particuliers	11/08/2025
Mme COULATY Christel	14 Chemin du Fond des Gueules 02860 BRUYERES ET MONTBERAULT	Éducatrice canin	06.09.38.16.74	Au domicile des particuliers et 14 Chemin du Fond des Gueules 02860 BRUYERES ET MONTBERAULT	11/12/2029
M. DAVIDAS Djimi	5 rue de la Fontenelle 51310 JOISELLE	Certificat technique du 1 ^{er} degré cynotechnique	07.68.46.11.63	- 5 rue de la Fontenelle 51310 JOISELLE - Au domicile des particuliers	02/09/2025
Mme DI FELICE Aurore	Maison Forestière de la Faisanderie 60200 COMPIEGNE	Brevet professionnel d'éducateur canin	06.50.64.24.66 pattezingcinq@yahoo.fr	- Maison Forestière de la Faisanderie 60200 COMPIEGNE - Au domicile des particuliers	22/09/2025
M. DIERS Dimitri	33 Rue du Nord 02100 NEUVILLE ST AMAND	Attestation de connaissances N°2020/db2a+82fd ACACED	06.34.57.67.58 rockysacademy@gmail.com	Au domicile des particuliers	01/07/2027
M. DILLIES François	11 Rue de l'Ecole 02210 LAUNOY	Certificat de capacité N° 2019-00967-SA du 26/03/2019 Moniteur cynophile Cynotechnicien de sécurité intérieure	06.27.85.30.91 francoisillies@hotmail.fr	Au domicile des particuliers	13/01/2030
Mme FELZINGER Ludvine	20 avenue Carnot 02250 MARLE	Certificat de capacité n° 02-195 du 30/09/2015 Educateur canin	06.45.67.59.01 ludvine.feizinger@hotmail.fr	Au domicile des particuliers	09/04/2029
M. HAZART Gauthier	50 rue de la gare 02270 POUILLY SUR SERRE	Brevet professionnel d'éducateur canin	06.87.08.50.70	Au domicile des particuliers	26/08/2025
M. JAREK René	6 Boulevard Branly 02200 SOISSONS	Brevet de moniteur en d'éducation canine 1 ^{er} et 2 ^e degré	06.46.49.83.45	6 Boulevard Branly 02200 SOISSONS	08/09/2025
M. K'NEIS Christian	6 Rue de la Pierre Dieu 02600 LARGNY SUR AUTOMNE	Attestation de connaissances 15-122 ACACED	06.62.50.47.60 cynopassion93@gmail.com	Au domicile des particuliers	05/07/2027
M. PICARD Arnold	55, le moulin du pont 77750 ORLY SUR MORIN	Certificat de capacité N° 77.577.2012 du 06/11/2012	06.73.05.41.86	Au domicile des particuliers	10/02/2030

M. REMION Alain	8, chemin de la Croix de Chivy 02350 GRANDLUP ET FAY	Certificat de capacité N° 02 013 du 12 juin 2002	03.23.22.11.27	Club canin « Laon dressage » Chemin de la Croix de Chivy 02000 LAON	16/12/2025
M. ROUX Christian	Route de Chauny 02330 CONDE EN BRIE	Certificat de capacité n° 02 116 du 09/10/2009	06.85.71.67.01	Route de Chauny 02330 CONDE EN BRIE	03/05/2025
M. VILLAIN Martial	21 Rue Charles de Gaulle 02300 VIRY NOUREUIL	Certificat de technique cynophile Attestation de connaissances 2022/5e67- 12be	06.84.61.59.71 martial.villain1967@orange.fr	Au domicile des particuliers	13/01/2030
M. ZOHAR Lévi	36 route de Blérancourdelle 02300 CAMELIN	Attestation de connaissances n°2016/ef56- 337d du 24/04/2016	06.45.15.77.14 linne-et-l_acquis@orange.fr	Au domicile des particuliers	21/09/2026